



DOSSIER DE CANDIDATURE A UNE BOURSE DE RECHERCHE EN UROLOGIE

à déposer, **avant le 1er mars**, au secrétariat de l'AFU :
Colloquium / AFU, 12, rue de la Croix Faubin, 75011 PARIS

Année :.....

NOM.....**Prénom**.....

Date de naissance.....**Nationalité**.....

Adresse.....

.....
Téléphone.....

Situation familiale.....

Titres et fonctions exercées (incluant les diplomes de recherche) :

- actuellement.....
- pendant l'année recherche.....

Cursus hospitalier et universitaire :

Cadre de la recherche (DEA, DHDR, doctorat...).....

Principales publications (maximum 5) signées en premier ou en second au cours des 3 dernières années :

- 1 -
- 2 -
- 3 -
- 4 -
- 5 -

PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET DE RECHERCHE

TITRE

.....
.....
.....

OBJECTIFS

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

SERVICE ou LABORATOIRE D'ACCUEIL

• **Désignation et adresse :**.....

.....

• **Responsable :**

• **Principaux thèmes de recherche :**

.....
.....
.....
.....

• **Collaborations éventuelles :**

.....
.....

UTILISATION DE LA BOURSE

- o Exclusivement pour financer le projet de recherche
- o Exclusivement pour financer le candidat durant une année recherche
- o Mixte (préciser) :

RAPPORTEUR (désigné par le président du jury)

EXTRAITS DU REGLEMENT

1 - Conditions de candidature :

- Etre docteur en médecine ou être inscrit en 3ème année d'internat au moins.
Etre membre de l'AFU ou de l'AFUF, à jour de sa cotisation.
- S'engager à réaliser, sur une période minimum de un an, un travail de recherche fondamental ou clinique dans un domaine concernant directement l'Urologie.
- Ne pas avoir obtenu d'autre bourse, ni bénéficié du financement d'une année recherche, sur ce même thème.

2 - Caractéristiques de la bourse :

- La bourse est attribuée pour un an, et ne peut être renouvelée
- Elle peut être utilisée indifféremment pour financer le projet de recherche ou pour subvenir aux besoins pendant l'année de la recherche.

3 - Composition du jury

- Il est unique pour toutes les bourses AFU attribuées la même année
- Il est composé de 15 membres, nommés tous les ans par le Conseil d'Administration de l'AFU :
 - un représentant de chacun des 8 comités scientifiques
 - deux représentants du Conseil d'administration de l'AFU
 - un représentant du Collège des urologues
 - un représentant de l'AFUF
 - un représentant, médecin ou pharmacien de chaque laboratoire partenaire de l'AFU pour les bourses, ou un urologue désigné par ces laboratoires.
- A ces 15 membres peuvent se joindre, si le jury le souhaite, une ou deux personnalités du monde scientifique, désignée(s) par cooptation, invitée(s) à participer à la délibération du jury sans prendre part au vote.
- Le Président du Jury des Bourses est le Président du Congrès de l'année. Le vice-Président est le Responsable du Conseil Scientifique

4 - Attribution des bourses.

- Pour chaque candidat, le Président et le Vice Président du jury désignent parmi ses membres un rapporteur urologue qui rédige un rapport, annexé au dossier.
- Tous les membres du jury reçoivent l'ensemble des dossiers au moins deux semaines avant de se réunir.
- Le jury ne peut délibérer que si 12 membres au moins sont présents. Le vote a lieu a bulletin secret, à un tour, chaque membre du jury donnant pour chaque candidat, son ordre de classement. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.
- Le jury se réserve la possibilité de ne pas attribuer une ou plusieurs bourses si la qualité des projets est jugée insuffisante.
- Le jury désigne pour chaque lauréat un tuteur, obligatoirement urologue, qui suivra la progression du projet de recherche.

5 - Obligations du boursier. Le boursier s'engage :

- à présenter le résultat, ou l'état d'avancement, de ses travaux, dans un délai d'un an, à l'occasion du congrès annuel de l'Association Française d'Urologie
- à mentionner dans toute publication relative à ses travaux : "travail ayant bénéficié d'une bourse AFU – (suivi du nom du laboratoire).
- à accepter un tutorat.

DECLARATION DU CANDIDAT

Je soussigné(e).....dépose ma candidature à une bourse de l'AFU, pour l'année.....

Je déclare :

- signaler au jury tout lien professionnel avec des sociétés commerciales ou industrielles concernées par le projet de recherche
- ne bénéficier pour cette recherche, d'aucune autre bourse ou subvention, ni d'aucun financement pour effectuer une année recherche.
- avoir pris connaissance du règlement et l'accepter sans réserve
- être informé que les dispositions financières de cette bourses sont soumises à l'article 365-1 du Code de Santé Publique.
- garantir l'exactitude des renseignements fournis dans ce dossier de candidature.

Je m'engage :

- à prendre toute assurance et à m'acquitter de toute taxe ou impôt, entraînés par l'obtention de la bourse.
- à utiliser intégralement le montant de la bourse pour réaliser ce projet de recherche, sans le rétrocéder, même partiellement, à une autre personne ou pour une autre recherche
- à présenter les résultats ou l'état d'avancement de mes travaux, dans un délai de un an, à l'occasion du Congrès de l'Association Française d'Urologie
- à mentionner dans toute publication relative à cette recherche : "travail ayant bénéficié d'une bourse AFU / (nom du laboratoire)
- à donner mon accord, au laboratoire qui dote la bourse, de publier les résultats de ma recherche, sans exiger de contre-partie financière.
- à accepter la surveillance d'un tuteur désigné par le jury.

Date et signature

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Ce dossier doit contenir les pièces suivantes :

- **1 - Une lettre de motivation** d'une demi page environ, expliquant les motivations du candidat pour effectuer une année recherche et la part personnelle qui sera réalisée par le candidat dans le projet.
- **2 - Une description du projet de recherche** (15 pages et 10 références bibliographiques au maximum) :
 - Titre
 - Objectifs et résultats escomptés
 - Situation actuelle des connaissances sur le sujet
 - Méthodologie
 - Développements possibles (autres recherches ou applications cliniques)
 - Estimation budgétaire (si bourse destinée à financer partiellement ou totalement le projet de recherche)
- **3 - Certificats et attestations :**
 - avis favorable du CCPPRB pour une recherche clinique effectuée en France (si nécessaire)
 - avis favorable du chef de service responsable de l'enseignement du candidat
 - avis favorable du chef de service ou du laboratoire d'accueil
 - diplôme de docteur en médecine ou attestation d'inscription en 3e année d'internat au moins.
- **4 - Le dossier complémentaire ci- joint, dûment complété**
- **5 - Le rapport** du membre du jury désigné par le Président (sera joint au dossier lors de la réunion du jury)

Annexe

BOURSE de l'Association Française d'Urologie

A retourner avec le dossier joint

Date limite impérative du dépôt du dossier complet : 1^{er} mars

Pré-requis

Le candidat doit obligatoirement être Urologue, membre de l'AFU ou de l'AFUF à jour de sa cotisation.

THEME DU PROJET :

Intérêt :

- A : fondamental :
 - Physiopathologique
 - Diagnostique
- B : pratique :
 - Diagnostic
 - Thérapeutique :
 - Médical
 - Technique

CANDIDAT

Prénom et Nom du candidat :

- Niveau :

- interne
- chef de clinique
- en activité
 - HU
 - H non U
 - libéral

- Age :

- **Objectifs :**

- Carrière a priori envisagée :

- DEA
- Année à l'étranger
 - Anglophone
 - Europe
 - Autre

- Développement d'une recherche sans but de carrière à priori

- **Curriculum vitae** (à joindre au dossier) :

Publications

Dans le thème choisi

Autres thèmes : _____

Service d'urologie d'accueil : _____

- Avenir dans ce service (si cela est envisagé) : _____

- Lettre de recommandation du chef de service (à joindre au dossier)

LABORATOIRE D'ACCUEIL :

Thématique

- orientation thématique
- publications en urologie
- publications dans la thématique

Moyens mis à disposition

- matériel
- personnel médical et technique
- financement